

Département  
des Landes

Direction de l'Environnement

Réf. : A-35-PDIPR-S5-2020

Le 12 OCT. 2020

Département des Landes

## Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

### ARRÊTÉ portant interdiction de la pratique de la randonnée sur un itinéraire inscrit au PDIPR

#### Le Président du Conseil départemental des Landes,

**VU** le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les arrêtés du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée du **Pays d'Orthe et de Pouillon** ;

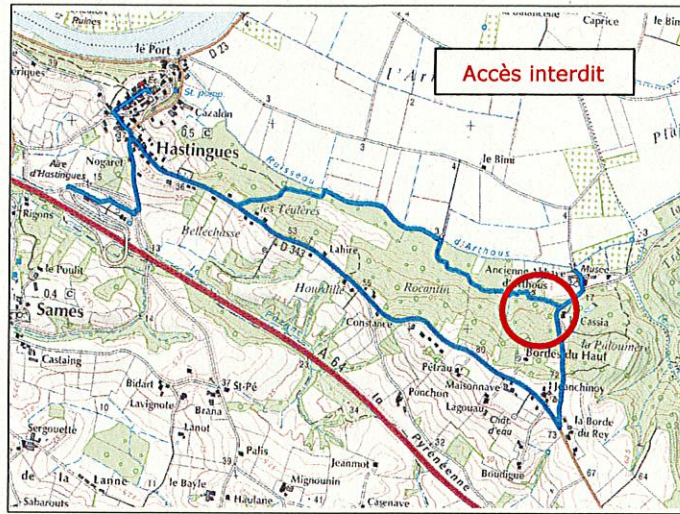
**Considérant** l'impossibilité de parcourir une portion du chemin de randonnée suite aux travaux de coupe rase dans le bois d'Arthous ;

**Sur** proposition de Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;

#### **ARRÊTÉ :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation de tous les usagers (piétons et VTT) **est interdite** jusqu'au 31 décembre 2020 sur la **boucle N° 5.4 – Hastings, Circuit du patrimoine** (Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.



**Article 2 :**

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau de départ, ainsi qu'en mairie de la commune concernée par ce circuit.

**Article 3 :**

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Monsieur le Maire de la commune de Hastings ayant un itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR ;
- Madame la Responsable du musée et centre départemental de l'Abbaye d'Arthous ;

Et pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT – CODEP ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme.

Pour le Président et par délégation,  
Lucie TAVERNE  
Directrice de l'Environnement